

2. Les armes chimiques et biologiques

Nous demandons à tous les pays de s'abstenir de déclarations potentiellement incendiaires de ce genre. (...) Le Canada est fermement convaincu que le seul moyen de se garantir réellement contre les armes chimiques est d'en négocier l'interdiction mondiale (...) ¹³

En tant que membre du Groupe de l'Australie, le Canada réglemente aussi l'exportation de cinquante précurseurs chimiques figurant sur une liste établie par les États-Unis ¹⁴, et un projet de règlement a été élaboré à cette fin. Même si certains des produits chimiques figurant sur la liste ne sont pas fabriqués au Canada, ce nouveau règlement permettra d'empêcher que l'on exporte ceux produits à l'étranger d'un pays à un autre en passant par le Canada.

Après la guerre du Golfe, le Canada a proposé d'organiser, sous les auspices de l'ONU, un sommet international où les dirigeants du monde feraient une déclaration de volonté politique sur la lutte contre la prolifération. Suivrait, en 1995, un autre sommet visant à souligner l'achèvement du programme d'action élaboré au premier sommet. Dans le cadre de ce projet, le Canada a présenté des propositions précises sur les armes tant chimiques que biologiques. Le gouvernement fait remarquer que des progrès en matière de génie génétique ont favorisé la fabrication d'armes biologiques, et que la convention qui vise ces dernières ne contient pas les dispositions qui s'imposent en ce qui concerne la vérification. Par conséquent, il propose l'élaboration de mesures propres à accroître la confiance et de dispositions relatives au règlement des conflits à la prochaine conférence d'examen. En outre, une conférence extraordinaire devrait être convoquée, en 1993, pour élaborer des dispositions relatives à la vérification. ¹⁵

Pour ce qui est des armes chimiques, le Canada a proposé que tous les États membres de la CD s'engagent à conclure la convention d'ici à 1992, objectif qu'ont ensuite accepté les États-Unis lorsqu'ils ont proposé que la session de la CD se poursuive sans interruption. Par ailleurs, le Canada préconise l'adhésion au Groupe de l'Australie par un plus grand nombre d'États. ¹⁶

DÉBAT PARLEMENTAIRE

La question n'a pas été abordée en Chambre en 1990-1991.

¹³Ibid., p. 25.

¹⁴Ministère des Affaires extérieures, «Augmentation du nombre de produits chimiques soumis aux contrôles», *Le Bulletin du désarmement*, n° 16, printemps 1990, p. 8.

¹⁵Ministère des Affaires extérieures, «Post-Hostilities Activities» (Activités d'après guerre), *Document d'information*, le 8 février 1991, p. 4.

¹⁶Ibid., p. 5.